

Vivre à Serquigny

BULLETIN
D'INFORMATIONS MUNICIPALES
N°49 - JUILLET 2023



LES TEMPS FORTS

4/5 

Les finances
de la commune

● **Compte administratif**
de la ville de Serquigny

8/9 

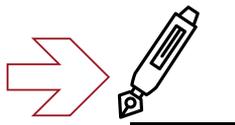
Regards
sur les projets

● **Le programme**
European

14 

Les défis
des sportifs

● **Clara Matéo**
au FCSN



Madame, Monsieur,
Chères Serquignaises, chers Serquignais,

Vous trouverez dans ce numéro de Vivre à Serquigny, les temps forts de notre commune ainsi que les projets qui sont en cours. La protection des habitants, l'amélioration du cadre de vie, le soutien à nos associations, notre démarche pour l'environnement et le développement durable, l'ouverture culturelle, les écoles et la jeunesse sont et resteront des axes forts de l'action municipale.

Vous trouverez également un éclairage sur le projet EUROPAN que l'Intercom Bernay Terres de Normandie porte pour notre territoire. Quatre communes sont concernées, deux situées sur la Risle, deux sur la Charentonne. Il s'agit d'un concours Européen qui, j'en suis sûr, mettra en valeur l'intercommunalité, les communes et Serquigny en particulier. Je tiens ici à remercier Jean BAIER, le propriétaire du site du Petit Nassandres qui a accepté de participer à ce concours.

Tous ces projets se déroulent dans un contexte économique fragile et de tensions internationales et nationales très inquiétantes. Les choses ne sont pas simples, la hausse vertigineuse des coûts de l'énergie et l'inflation de manière générale, pèsent sur notre budget et sur notre capacité à financer les investissements. Nous faisons des efforts significatifs d'économie pour maintenir des marges de manœuvre. Malgré ce contexte difficile, nous devons aussi préparer l'avenir et vous pourrez voir dans les pages de ce Vivre à Serquigny que nous maintenons un plan d'investissement et de travaux particulièrement importants.

C'est aussi dans ce contexte délicat que j'ai décidé en accord avec l'équipe municipale de ne pas augmenter la fiscalité à Serquigny, c'est une décision forte mais qui est responsable pour ne pas alourdir davantage les difficultés qui pèsent sur le quotidien de nos administrés. Tout cela est possible avec l'engagement de l'équipe municipale et le travail au quotidien de nos agents. Je veux ici les remercier.

Heureusement, la belle saison arrive et avec elle les animations qui feront vivre notre ville. Cela a déjà commencé avec les nombreux événements proposés par la Médiathèque et le succès du concert rock du mois de juin. Un moment de plaisir et de fête autour de la musique et de la culture en général. Cela va se poursuivre avec le très beau programme de la fête communale que notre dynamique comité des fêtes nous prépare autour du 14 juillet. Je vous invite à nous y retrouver, à répondre présents pour que ces manifestations soient des succès.

Ces temps de partage et de rencontre font la vitalité de notre commune. Ils favorisent les échanges et la convivialité, éléments essentiels de lien social, de solidarité et de faire de Serquigny une commune où il fait bon vivre.

Retrouvons-nous nombreux !

Je vous souhaite à toutes et à tous de belles vacances et un très bel été.

Frédéric DELAMARE
Maire de Serquigny
Vice-Président à
l'Intercom Bernay Terres de Normandie

62 rue Max Carpentier
27470 SERQUIGNY

 : 02 32 44 10 15

 : mairie@serquigny.fr

 : www.serquigny.fr

 : [Ville de Serquigny](https://www.facebook.com/Ville.de.Serquigny)

Responsable de la publication :
Frédéric DELAMARE,
Maire de Serquigny

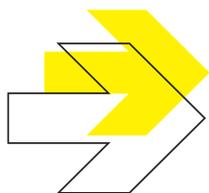
Ce 49^{ème} numéro
de " Vivre à Serquigny ",
imprimé en 1250 exemplaires
est distribué gratuitement aux habitants
de la commune.

Il a été réalisé par les membres de la
Commission Information.

Toute correspondance et toute
proposition d'article sont à adresser
en mairie à l'attention d'Eric LEFEBVRE.

Conception :
Graphiste ComÇa
07 86 52 39 44

Impression :
IROPA - 76800
02 32 81 30 60



SOMMAIRE

	Les finances de la commune 4 → 5
	● Compte administratif / Budget primitif / Les projets 2023
	Le point sur les travaux et aménagements 6 → 7
	● La défense incendie / Projet salle des fêtes / Réseau gaz / ...
	Regard sur les projets 8 → 9
	● Programme European
	Dossier environnement et développement durable 10
	● Projet ATE / Atelier auto-réparation vélo
	Du côté de nos aînés 11
	● Hommage à Madame Degroote
	Le coin médiathèque 12
	● Départ de Marion Vicaire / Animations 1 ^{er} semestre / Comité de lecture
	La revue des associations 13
	● L'antenne du secours populaire
	Les défis des sportifs 14
	● Les excellents résultats / Clara Matéo sur les terrains de Serquigny
	L'essentiel des conseils municipaux 15 → 18
	● Séances du 1 ^{er} mars 2023 au 11 avril 2023
	Les renseignements utiles 19
	Les rendez-vous à noter 20



➔ **Projet salle des fêtes, où en sommes-nous ?**



➔ **Projet ATE**



➔ **Départ de Marion Vicaire**



➔ **L'antenne du secours populaire**

Couverture : Construction d'un composteur par les élèves de l'école élémentaire de Serquigny pour les habitants des immeubles de l'avenue Pierre Sémard.

LES FINANCES DE LA COMMUNE



COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE DE SERQUIGNY 2022

LE COMPTE ADMINISTRATIF EST LE BILAN FINANCIER DE LA COMMUNE. IL PERMET DE CONTRÔLER LA GESTION DE CELLE-CI, AINSI DE VÉRIFIER QUE LES DÉPENSES ANNONCÉES LORS DU BUDGET PRIMITIF SONT BIEN CELLES RÉALISÉES. A CE TITRE, SON EXAMEN CONSTITUE UN ACTE MAJEUR DE LA VIE COMMUNALE.

C'est un **relevé exhaustif des opérations de recettes et de dépenses réalisées pendant l'exercice comptable**. Il permet de juger de la bonne gestion de la commune (taux de réalisation des prévisions budgétaires, répartition des dépenses d'investissement, sous-estimation ou sur-estimation). Le compte administratif est sous la responsabilité du Maire.

Grâce à une gestion très prudente, il est dégagé en 2022 un résultat positif de l'exercice de **177 192 €** sur un budget de **2 157 420 €** en fonctionnement et un résultat également positif de **51 356 €** sur un budget de **672 941 €** en investissement.

Ce résultat a été réalisé grâce à une gestion serrée de nos services et avec pratiquement une stagnation de nos recettes.

Les dépenses de fonctionnement sont toutes en phase avec les dépenses budgétées et même sensiblement inférieures comme celle de l'énergie et des charges de personnel. La commune avait prévu la forte hausse du coût de l'énergie et avait budgété 160 000 € de dépenses d'électricité et de chauffage et celles-ci n'ont pas dépassé 77 000 € à la clôture des comptes. Les charges de personnel sont maîtrisées et sont aussi inférieures

aux prévisions à hauteur de 69 000 € en 2022.

Les finances de la commune sont en bonne santé puisque l'endettement est modeste comme les années précédentes, ce qui permettra d'envisager d'autres investissements et projets pour l'avenir de la commune, tout en sollicitant un maximum de subventions auprès des administrations et différents organismes.

En investissement en 2022 les principales dépenses ont été l'achat de matériel informatique et de nombreux travaux aux écoles, notamment la poursuite du changement de la clôture et des portails, le changement de la chaudière de la garderie des petits, des acquisitions de matériel et d'équipement pour le restaurant scolaire. Des travaux électriques à la salle des fêtes et l'étude pour le projet de sa rénovation. Des travaux de défense incendie et de voirie.

Pour le gîte, nous avons un léger déficit de 5 256 € sur le compte d'exploitation pour un budget 34 639 €. Ce déficit en 2022 est lié à la diminution des locations du gîte.

Pour le Pôle de services de santé, nous avons un léger déficit de 6 282 € sur le compte d'exploitation pour un budget de 94 693 €.

BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE DE SERQUIGNY 2023

Le Conseil Municipal était réuni le 11 avril 2023 pour voter les différents budgets de la commune dans un contexte toujours difficile. Des recettes qui stagnent et des dépenses toujours en augmentation avec la hausse des prix liée à l'inflation, comme ceux de l'énergie, des produits d'entretien et des prix de l'alimentation pour notre cantine scolaire. Des éléments qui ont été pris en compte par M. le Maire et le Conseil Municipal, pour construire avec une grande prudence ce budget 2023, avec la volonté de ne pas dépenser plus d'argent que nous en avons et de ne pas endetter notre commune sur des générations.

La volonté également de ne pas faire subir aux familles cette inflation et de ne pas répercuter la hausse des prix des denrées alimentaires sur le tarif du repas de cantine.

La rigueur de notre gestion communale en 2022 nous a permis également de dégager des marges sur le fonctionnement avec un virement de 159 036 € en investissement. C'est pour cette raison que le Conseil Municipal a choisi de continuer à ne pas augmenter les taux d'imposition. Un conseil riche en échanges et un vote à l'unanimité pour un budget raisonnable mais avec de l'ambition afin de mettre en œuvre notre projet municipal.





Budget primitif de la ville 2023

Ce budget d'un montant total de **2 791 853,00 €** s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- ➔ **2 201 555,00 € en section de fonctionnement**
- ➔ **590 298,00 € en section d'investissement.**

Taux de fiscalité directe locale pour 2023

M. le Maire rappelle que les recettes de la commune proviennent majoritairement du produit des impôts locaux et des dotations de l'Etat. Malgré la gestion rigoureuse des finances communales, celles-ci sont fragilisées par la baisse de certaines dotations de l'Etat et la hausse mécanique des dépenses. Toutefois, compte tenu de la situation économique et sociale, il n'est pas opportun d'augmenter les impôts des ménages.

Aussi, M. le Maire propose de ne pas augmenter le produit de la recette fiscale reposant sur les ménages (taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti). Ces derniers ont été calculés en tenant compte de la nouvelle répartition des impôts locaux et sont censés maintenir au même niveau tant l'imposition des ménages que les recettes des collectivités.

Le Conseil Municipal, a voté pour l'année 2023 les taux identiques à l'année 2022 :

- ➔ Taxe foncière propriétés bâties : **33,88 %**
- ➔ Taxe foncière propriétés non bâties : **58,84 %**
- ➔ Taxe d'habitation (résidence secondaire) : **9,51 %**

Budget Parc Maubuisson

Ce budget d'un montant total de **170 122,00 €** s'équilibre en section de fonctionnement à **74 802,00 €** et en section d'investissement à **95 320,00 €**. Les dépenses de fonctionnement de ce budget serviront à financer les travaux prévus dans ce Parc.

Budget du Gîte d'étape

Ce budget d'un montant total de **32 383,00 €** s'équilibre en dépenses et en recettes à **32 383,00 €** en section de fonctionnement uniquement.

Budget du Pôle médical

Ce budget d'un montant total de **122 147,00 €** s'équilibre en dépenses et en recettes à **84 230,00 €** en section de fonctionnement et à **37 917,00 €** en section d'investissement. La section de fonctionnement prévoit le financement de toutes les dépenses à caractère général (Energie, d'entretien du bâtiment, maintenance, frais de télécommunications, charges de personnel, etc...). En investissement, le budget prévoit, en dépenses, le remboursement des emprunts.

LES PROJETS POUR 2023

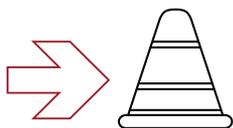
- ➔ Construction d'un City- stade ;
- ➔ Travaux d'éclairage du terrain de pétanque ;
- ➔ Remplacement d'une porte de la mairie
- ➔ Aménagement de la salle Maubuisson, son mobilier et un accès PMR ;
- ➔ Pose de film sur les vitres de la médiathèque ;
- ➔ Achat d'œuvres pour la future Artothèque ;
- ➔ Achat de nouvelles cases pour le columbarium ;
- ➔ Etude pour des travaux à l'église ;
- ➔ Restauration de l'horloge de l'église ;
- ➔ Révision du Plan Local d'Urbanisme ;
- ➔ Acquisition d'une structure de jeux ;
- ➔ Création d'une signalétique aux écoles et garderies ;
- ➔ Achat de mobilier pour une classe de l'école Jean Jaurès ;
- ➔ Etudes pour la future salle des fêtes ;
- ➔ Restauration du lavoir ;
- ➔ Travaux pour la défense incendie
- ➔ Achat de matériels pour les services techniques de la ville ;
- ➔ Des travaux de voiries ;
- ➔ Plantation d'arbres et arbustes (ville, verger, bois communaux) ;
- ➔ Réhabilitation de chemins.

Subventions aux associations

M. le Maire rappelle que chaque année, à l'occasion du vote du budget primitif, le Conseil Municipal vote les subventions à verser aux associations.

Le montant est de 44 770 € pour l'année 2023

LE POINT SUR LES TRAVAUX & AMÉNAGEMENTS



LA DÉFENSE INCENDIE

Dans le cadre des travaux de renforcement de la défense incendie, il était nécessaire d'implanter deux citernes souples aériennes de 120 m³. au "Mont des Croix" et une autre au "Village la Mare".

Ces installations ont été réalisées en ce début d'année 2023. La pose d'une citerne enterrée de 120 m³ "Allée des prés" et l'aménagement d'une mare au "Village Maubuisson" sont prévues avant la fin de cette année.

Pour 2024, 4 réalisations sont en cours d'instruction :

- ➔ Une poche de 120 m³ au "village la Porte, Chemin aux Loups".
- ➔ Une poche de 120 m³ au "Village Maubuisson".
- ➔ Une poche de 120 m³ à la "Cogissière".
- ➔ Une mare à aménager chemin du "Chêne du Lai".

Nous attendons l'accord des subventions pour finaliser ce dossier.



Citerne souple au Mont des Croix



PROJET SALLE DES FÊTES, OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Les élus de Serquigny, réunis en commission, poursuivent leur travail sur le projet de la salle des fêtes.

Quelques dates à retenir depuis le début de l'année 2023 :

➔ **Le 21 février**, travail entre le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) et la commission, suite au travail réalisé en amont avec les associations et les utilisateurs, nous avons fait des ébauches de schéma prenant en compte l'ensemble des remarques.

➔ **Le 10 mars**, réalisation d'une étude de la structure par la société "SOCOTEC". La conclusion de cet audit est le suivant : "L'état général de l'ouvrage sous l'aspect structurel ne présente pas de danger grave et imminent à ce stade après le constat des désordres". Nous pouvons tous constater qu'il y a des désordres au niveau des excroissances en partie haute des façades, des défauts d'étanchéité de l'enduit d'imperméabilisation de façade, des enduits défectueux, une toiture non adaptée sur les extensions (cuisine). La toiture est également en fin de vie. La charpente est plutôt saine, mais celle-ci est légère et ne peut pas supporter une toiture de type "panneaux solaires". A l'intérieur, on voit très rapidement les infiltrations d'eau.

➔ **Le 20 avril**, la commission a travaillé pour faire une synthèse de l'ensemble des éléments pour préparer l'avenir.

➔ **Le 25 avril**, réunion avec le CAUE, le service du Marché Public de l'Intercom Bernay Terres de Normandie. A ce stade et avec les différents éléments, nous prenons l'option de démolir et de refaire au même endroit une salle répondant aux besoins de la population de notre commune. Cette salle aura des puits de lumière naturelle et aura des ouvertures côté sud. L'organisation interne (cuisine, emplacement WC...) sera revue.

Pour mener ce projet ambitieux et complexe administrativement parlant, un assistant de maîtrise d'ouvrage nous aidera pour l'accompagnement au dépôt des dossiers de demande de subventions, recherche des partenaires, montage de l'enveloppe financière, le suivi de l'étude de conception,...).

Pour la réalisation de ce projet, nous devons aussi revoir le Plan Local d'Urbanisme. Ce dernier doit aussi être révisé pour d'autres sujets au sein de la commune.

Pose de canalisations du réseau GRDF/biométhanisation réalisée par l'entreprise Team Réseaux dans la côte de la Quevruie et au Petit Nassandres pour alimenter en biométhane l'entreprise Arkéma. Le groupe Engie fournira du biométhane, pour l'alimentation des chaudières de l'usine de Serquigny. Cette évolution se traduira par une diminution annuelle de plusieurs milliers de tonnes d'équivalent carbone pour la production du polyamide biosourcé et afin de réduire davantage son empreinte carbone.



SALLE MAUBUISSON



La rénovation du bâtiment en brique "Ancienne école" dans le parc Maubuisson est bientôt terminée. Ces travaux ont été réalisés par nos agents communaux des services techniques et l'entreprise SODUBAT de Serquigny. Une partie bureaux a été créée et sera louée prochainement à l'association "Les Foyers Ruraux de l'Eure". L'autre partie aménagée avec cuisine, salle d'environ 30 m² peut être louée par la population ou les associations.

TRAVAUX EAU POTABLE

RUE CYR LEROUX / MARCEAU BOULAY SECOURS POPULAIRE

Afin d'améliorer l'alimentation en eau potable des habitations situées rue Marceau Boulay, Cyr Leroux et Saint Marc, le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable (SAEP) a effectué des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable en avril et mai dernier. Ces travaux ont consisté au renouvellement de la canalisation principale (en place depuis 1956) ainsi que les branchements individuels. Ces travaux ont été financés par le Syndicat d'eau.

Marquage à la peinture

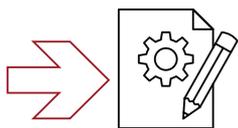
Comme vous l'avez remarqué, de nombreuses marques à la bombe de peinture ont été réalisées sur les rues de la commune ou devant chez vous. Ces marquages ont été effectués par un géomètre mandaté par le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable (SAEP de la Risle). L'ensemble des équipements et canalisations du réseau d'eau potable a été repéré. Ces repérages sont nécessaires pour l'établissement d'un schéma directeur géré par la SAEP et d'un diagnostic du réseau. Il sera ainsi possible d'établir un plan pluriannuel de travaux pour la rénovation des équipements et réseaux. Ce diagnostic est demandé par l'Agence de l'Eau, pour la préservation de la ressource en eau.



CIMETIERE

(AMENAGEMENT D'UN NOUVEL ESPACE POUR LE COLUMBARIUM ET CAVURNES)

La commune prépare un nouvel espace cinéraire au cimetière. Il sera destiné à l'accueil des cendres des défunts dont le corps a donné lieu à crémation. L'espace columbarium et caverne situé à l'entrée du cimetière ne dispose plus de case disponible. Afin de pouvoir répondre à la sollicitation des familles en deuil, un nouvel emplacement columbarium et caverne sera installé prochainement.



PROGRAMME EUROPAN

LE 27 AVRIL DERNIER, LES MEMBRES DE L'ÉQUIPE EUROPAN FRANCE, LE CAUE (CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT DE L'EURE), L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE, M. LE MAIRE DE SERQUIGNY SE SONT RENDUS AU PETIT NASSANDRES SUR LA FRICHE INDUSTRIELLE DE ROBERT ET CARRIÈRE - PETERS CHIRURGICAL PROPRIÉTÉ DE M. JEAN BAIER.

Le programme EUROPAN est un concours d'idées, à l'échelle européenne, engageant des jeunes architectes et urbanistes à la formulation de scénarios d'aménagement sur des sites candidats. Cette année, le thème du programme est "Villes Vivantes : ré-imaginer des architectures en prenant soin des milieux habités". Les organisateurs souhaitent faire s'interroger sur les capacités régénératrices des milieux vivants ; impactés par une activité humaine productive qui a artificialisé les sols. L'objectif est de repenser le lien entre milieu habité, anciennement productif et nature. Ce programme est lancé simultanément par plusieurs pays, sur un thème, des objectifs et un règlement commun. Il peut être suivi d'études ou de réalisations concrètes en poursuivant le travail entrepris avec les équipes lauréates. Des équipes pluridisciplinaires de toute l'Europe se saisissent de la problématique exposée par les organisateurs. Et puis, ils proposent des scénarios à partir de cette dernière. Ces scénarios peuvent permettre de déclencher des projets d'aménagement. Les communes participantes prennent l'engagement de suivre le processus de "réalisation" qui consiste à accompagner les équipes lauréates jusqu'à leur confier des missions de maîtrise d'œuvre. Cette candidature apportera une aide pour les communes et les propriétaires candidats, compte-tenu de la complexité des sites en friche. Un suivi de projet est nécessaire pour que ces solutions se réalisent après l'annonce des résultats (restitutions d'étapes, accueil des équipes à la discrétion des communes). Chaque site a une problématique singulière, formant ensemble une problématique commune. Quatre sites ont candidaté sur le territoire de L'Intercom : Brionne (Siret-Delaporte), Nassandres-sur-Risle (Saint-Louis Sucre), Serquigny (Petit Nassandres) et Fontaine-l'Abbé (Tiers-Lieu Nouvelles coordonnées), tous sont des friches industrielles traversées ou en berge de la rivière en rencontrant la même problématique : comment réinvestir ces espaces et recréer un lien au vivant ?

Ainsi, cette candidature commune et multi-sites permettra à travers la participation au concours EUROPAN "villes vivantes" d'imaginer des intentions d'aménagement, de nouvelles perspectives à ces espaces riches de l'histoire industrielle de notre territoire et de dessiner de nouvelles visions communes tout en considérant les spécificités des sites dans leur environnement.



➔ M.BAIER et M. le Maire présentent le site



➔ M.BAIER donne des explications sur l'architecture du site

CALENDRIER

Le dossier de candidature a été validé par EUROPAN le **27 mars 2023** pour que les candidats puissent se positionner sur les sites. Les équipes pluridisciplinaires sont venues visiter les sites les **27 et 28 avril 2023**. EUROPAN a organisé ces visites avec les communes et les propriétaires. Les premiers rendus des équipes sont prévus pour le **30 juillet 2023**, de manière anonyme. La première phase de jury se tiendra en **septembre 2023**. Un forum européen des villes et des jurys se tiendra en novembre 2023, suivi de la deuxième phase du jury. Trois projets seront retenus par site. L'annonce européenne des résultats est le **4 décembre 2023**.

Après cette date, les projets proposés et retenus pourront être mis en œuvre par les propriétaires des sites.



L'INTÉRÊT D'UNE CANDIDATURE COMMUNE À EUROPAN

La plupart des villes du territoire de l'intercom Bernay Terres de Normandie ont connu une activité industrielle dessinant les structures socio-économiques et spatiales des communes. L'Intercom cherche aujourd'hui à réhabiliter ce riche passé en intervenant sur l'aménagement de ces espaces. Dans ce contexte, l'Intercom Bernay Terres de Normandie s'est vue proposer de porter une candidature commune au concours EUROPAN avec les communes de Brionne, Nassandres-sur-Risle, Serquigny et Fontaine-l'Abbé. L'enjeu d'une candidature commune à EUROPAN, sur une thématique partagée, repose sur la volonté de poursuivre une réflexion sur le devenir de ces espaces historiques et riches. Les exigences de non consommation foncière prévue par le dispositif ZAN (Zéro Artificialisation Nette) introduit par la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets, celles liées aux futurs SCOT et PLUI, obligent déjà les collectivités à faire la ville sur elle-même. Plutôt qu'un poids pour les collectivités, il s'agit de faire de ce passé un élément de développement et d'attractivité pour le territoire. L'IBTN sollicite un financement auprès de l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) au titre de son engagement au sein du dispositif Petites Villes de Demain avec la commune de Brionne engagée dans ce projet. C'est pourquoi, il est proposé au conseil communautaire que l'intercom Bernay Terres de Normandie s'engage à financer 25 % de la candidature commune au programme EUROPAN, si l'ANCT valide le financement à hauteur de 50 %. Les propriétaires des sites des communes de Brionne, Nassandres-sur-Risle, Serquigny, Fontaine-l'Abbé s'engagent à se répartir équitablement la somme restante.



➔ **M.BAIER répond aux journalistes**

DOSSIER ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE



COMME VOUS LE SAVEZ NOTRE ÉCOLE EST LE CENTRE DES PRÉOCCUPATIONS DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE. LES ENFANTS DES ÉCOLES, LA JEUNESSE SONT L'AVENIR DE NOTRE COMMUNE.

Parmi les nombreux projets que nous accompagnons, les élèves de la classe de CM2 sous l'impulsion de Mme DESPRES et encadrés par l'antenne nature de la Maison des Jeunes et de la Culture de Bernay ont participé au projet ATE. **Une ATE (Aire Terrestre Educative)** est une zone terrestre de petite taille (parc urbain, friche, zone humide, forêt, rivière, etc...) qui devient le support d'un projet pédagogique de connaissance et de préservation de l'environnement. Cette démarche éco-citoyenne est basée sur la gestion participative d'une zone délimitée par une classe.

Ainsi, les élèves ont décidé que l'ATE de Serquigny concernerait l'espace qui se situe derrière la salle des fêtes au pied de l'immeuble Les Bourdons. Les enfants ont souhaité construire et y installer un composteur collectif à destination de l'ensemble des habitants des immeubles.

L'inauguration de ce projet a eu lieu le vendredi 9 juin 2023 en présence, des élèves de CM2 et de leur enseignante, de M. le Maire et des membres du Conseil Municipal, des locataires des immeubles et d'un représentant du bailleur " Mon logement 27 ".

PROJET ATE



UN ATELIER D'AUTO-RÉPARATION VÉLO À SERQUIGNY

Depuis fin mars, la ville de Serquigny vous propose un atelier d'auto-réparation de vélo, **gratuit et ouvert à tous**.

Ce nouvel atelier d'auto-réparation de vélo a ouvert le samedi 18 mars dans le local situé à côté du pôle ados, dans lequel vous pouvez trouver du matériel pour les réparations courantes. (Changer un câble de frein, réparer une crevaison, effectuer un réglage sur votre vélo etc...) Cet atelier est ouvert tous les 15 jours, le samedi de 14h30 à 16h30. Avec l'atelier d'auto-réparation, l'idée est de permettre à chacun de partager les bonnes pratiques, de donner l'envie de circuler ensemble, en toute sécurité.

Alliant la solidarité, l'écologie et le lien social autour du vélo, cette démarche vise le partage de savoir-faire, des bonnes pratiques et cherche à fédérer autour des ateliers d'auto-réparation. Vous voulez réparer, apprendre à réparer votre vélo ou transmettre vos connaissances dans ce domaine, alors rendez vous à l'atelier d'auto-réparation comme quelques habitants de Serquigny qui ont déjà remis en état leurs vélos. La municipalité remercie M. Maxime CORTEEL pour son engagement et sa disponibilité pour l'animation de cet atelier.



DU CÔTÉ DE NOS AÎNÉS



HOMMAGE À MME DEGROOTE



C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le jeudi 25 mai dernier le décès de notre centenaire, Mme Marie-Louise DEGROOTE. Pour ceux qui l'ont connue, il s'agissait d'une femme de caractère qui avait placé ses enfants et sa famille au centre de sa vie et de ses préoccupations. Elle s'est éteinte sereinement chez elle, entourée de ses enfants. En janvier dernier, Frédéric DELAMARE, Maire de Serquigny et Elisabeth PICHEREAU, Conseillère Déléguée avaient rendu visite à notre doyenne. Marie-Louise DEGROOTE a fêté ses 100 ans à Noël avec toute sa famille. Marie-Louise DEGROOTE, originaire de Seine Maritime était arrivée à Serquigny en 1950 à la suite de son mariage avec Julien DEGROOTE qui vivait avec ses parents à Serquigny. Le couple a eu 6 enfants, 4 garçons et 2 filles, qu'ils élèveront à la ferme familiale avec les beaux parents.



Les membres de l'association à la préparation des moules/frites à la foire à tout

ENSEMBLE ET SOLIDAIRES (URNPA)

L'association de personnes âgées URNPA de Serquigny compte environ 96 adhérents. L'association a le désir de donner du bien-être à tous ses adhérents en proposant de nombreuses activités (jeux de société, cartes, repas, etc..). Si vous souhaitez passer un bon moment, ils vous attendent à la salle de la Médiathèque tous les jeudis de 14h à 18h. Pour tous renseignements contacter Mme QUIER au **06 13 85 75 65**

LES PROCHAINS REPAS À LA SALLE DES FÊTES

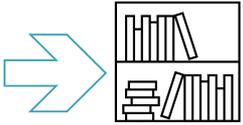
Samedi 23 septembre
Repas du terroir
Samedi 25 novembre
Repas Beaujolais

REGISTRE CANICULE :

INSCRIPTION DES PERSONNES VULNÉRABLES

Chaque année, la commune de Serquigny accompagne de manière préventive les personnes âgées et les personnes fragiles recensées en cas de plan canicule ou d'urgence. N'hésitez pas à vous inscrire ou à inscrire vos proches sur le registre municipal. Le registre Canicule répertorie les habitants dits vulnérables, de plus de 65 ans, de plus de 60 ans reconnus inaptes au travail ou handicapés. En cas de déclenchement d'un plan d'alerte canicule ou d'urgence, le citoyen inscrit sera contacté par les services de la mairie pour s'assurer que tout va bien. Comme

chaque année, la municipalité se mobilise pour ne laisser aucun habitant de Serquigny affronter seul les épisodes de grand froid, de chaleur ou de plan d'urgence. Si vous vous sentez isolés, en situation de fragilité ou si l'un de vos proches est dans cette situation, pensez à l'inscription sur le registre. Facultative, elle nécessite une démarche volontaire des personnes. Les données collectées sont confidentielles.



À LA MÉDIATHÈQUE...

DÉPART DE MARION VICAIRE RESPONSABLE DE LA MÉDIATHÈQUE



Son activité professionnelle a commencé en mars 2012 alors qu'elle s'apprêtait à aller aux sports d'hiver ! La veille de son départ, elle a été appelée à remplacer comme vacataire la responsable de la médiathèque partie en congé maladie. Déterminée, volontaire, elle obtient un CDI en avril 2012. Toujours soucieuse de bien faire et pour mieux appréhender le métier, elle reprend ses études en alternance. Elle passe son BPJEPS pour prendre en charge l'animation du service jeunesse avec le dispositif péri-éducatif. Son engagement et ses compétences font qu'en 2019, elle devient responsable titulaire de la médiathèque. Aujourd'hui, Marion nous quitte pour un nouveau projet familial plus personnel. Son professionnalisme, son attention et surtout son sourire vont manquer à de nombreux adhérents, aux enfants des écoles, au comité de lecture et à la municipalité. Souhaitons-lui beaucoup de réussite et de bonheur.

PLUSIEURS ANIMATIONS ONT MARQUÉ LE 1^{er} SEMESTRE DE L'ANNÉE 2023

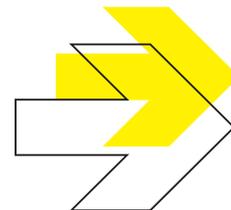
- ➔ Atelier Scrapbooking pour la réalisation de cartes de vœux
- ➔ Confection de masques et crêpes party dans le cadre du mardi gras
- ➔ Blind test intergénérationnel avec le pôle ados et quelques anciens
- ➔ Initiation échecs, couture et tricot
- ➔ Spectacle My Mélody, création musicale interactive en anglais
- ➔ Animation Scrapbooking pour les enfants
- ➔ Atelier stylo 3D en collaboration avec la Médiathèque de l'Eure
- ➔ Conférence sur l'histoire des jeux vidéos
- ➔ En mai, exposition de photographies, dessins, peintures et enluminures
- ➔ Dimanche 14 mai, journée multiculturelle à la médiathèque (animations, vente de livre et vente de livres au profit du secours populaire)
- ➔ Atelier cirque en direction du jeune public



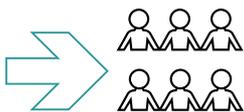
➔ Réunion du comité de lecture

COMITÉ DE LECTURE

Une fois par mois, 6 lecteurs se réunissent pour débattre de leur coup de cœur du mois. Mais des auteurs locaux sont aussi invités à présenter leurs ouvrages comme : Claire VIGARELLO , Annick TALARD et Bernard GLIETSCH



Fermeture pour congés de la Médiathèque du 31 juillet au 15 août 2023



L'ANTENNE DU SECOURS POPULAIRE



L'accueil chaleureux à l'antenne de Serquigny

JOUR APRÈS JOUR, ICI COMME AILLEURS, LE SECOURS POPULAIRE, ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE, AGIT POUR UN MONDE PLUS JUSTE ET PLUS SOLIDAIRE, EN PERMETTANT À CHACUN DE S'ÉMANCIPER ET TROUVER SA PLACE DE CITOYEN, LÀ OÙ IL VIT, TRAVAILLE OU ÉTUDIE.

Les valeurs du Secours Populaire

Depuis les origines du mouvement, le Secours populaire s'est distingué par ses valeurs et ses savoir-faire uniques : association populaire, elle a été créée pour faire vivre la solidarité en permettant à chacun de s'émanciper et trouver sa place de citoyen.

L'antenne de Serquigny du Secours populaire

Elle intervient dans les domaines de l'aide alimentaire et vestimentaire.

L'équipe qui anime cette antenne peut aussi vous aider pour vous orienter si besoin dans vos démarches. A cette fin, l'association récupère vêtements, vaisselle et meubles propres et en bon état, ainsi que de la nourriture.

Vous pourrez également y acheter vêtements, vaisselle, livres, DVD et quelques meubles.



L'antenne du secours populaire de Serquigny est ouverte tous les samedis matins au sous-sol de la mairie de 9h30 à 11h30.

Elle sera fermée au mois de juillet et au mois d'août, mais vous pourrez déposer vos dons de vêtements et meubles en vous adressant à l'accueil de la mairie.



LES DÉFIS DES SPORTIFS



LES EXCELLENTS RÉSULTATS DE NOS CLUBS SPORTIFS LOCAUX

AU TRAVERS DE CE JOURNAL, NOUS VOULIONS FÉLICITER NOS CLUBS SPORTIFS LOCAUX QUI ONT BRILLÉ SUR LES TERRAINS, LES ROUTES ET LES PARQUETS DE NOTRE RÉGION CES DERNIÈRES SEMAINES. NOUS ADRESSONS NOS FÉLICITATIONS AUX JOUEURS, COUREURS, DIRIGEANTS, ENTRAÎNEURS ET BÉNÉVOLES POUR CES EXCELLENTS RÉSULTATS.



Côté football

➔ Les équipes séniors A et B du FCSN joueront en catégorie supérieure la saison prochaine. L'équipe A est championne de Régionale 3 et jouera la saison prochaine en R2. Quand à l'équipe B, invaincue en championnat, elle est également championne de son groupe de D2 et jouera en D1 pour la saison 2023/2024. Encore bravo pour cette superbe saison !



L'Entente Cycliste de Serquigny

➔ les 27 coureurs du club ont porté brillamment les couleurs de notre commune sur les routes de Normandie. Sur cette première partie de saison, ils ont participé à de nombreuses courses en obtenant de très bons classements, comme le jeune Gabriel HUBERT qui s'est classé 3ème au championnat de Normandie Accès 3 et Olivier MOLINA qui s'est imposé dans la course à Cintray en accès 4. La saison n'est pas terminée et nous n'en doutons pas, d'autres victoires vont venir.



Club Sportif de la Charentonne Serquigny Pétanque

➔ Durant cette première partie de l'année, les nombreux licenciés du Club Sportif de la Charentonne Serquigny Pétanque ont parcouru toute la Normandie. Toutes les équipes, des jeunes aux vétérans ont obtenu de très bons résultats dans toutes les catégories. Un jeune du club Nathan BOUCHER s'est particulièrement distingué. Il s'est qualifié pour le championnat de France de triplette le 20 août à Nevers. Il a également acquis le titre de vice-champion de Normandie et champion de l'Eure de tir de précision. Bravo pour ces résultats et le dynamisme du club.



A.S. Carsix

➔ Félicitations aussi au club de Handball de l'A.S.Carsix et la magnifique saison de l'équipe Séniors avec sa victoire au match de barrage qui lui permet d'accéder en championnat Pré-National (le plus haut niveau régional) la saison prochaine.

CLARA MATÉO SUR LES TERRAINS DE SERQUIGNY

Le mercredi 3 mai 2023, le club de Football Serquigny-Nassandres a eu la joie et l'honneur d'accueillir une joueuse du Paris FC, mais également de l'équipe de France féminine : Clara Matéo ! La footballeuse Clara Matéo, ingénieure chez Arkéma à Colombes et qui a travaillé au Cerdato à Serquigny, a pu rencontrer les jeunes footballeuses du FC Serquigny-Nassandres et du CS Beaumont grâce à l'initiative du Cerdato et la direction d'Arkema. Cette opération de promotion du football féminin est accompagnée par l'entreprise Arkema qui est le sponsor de la Division 1 Féminine en France. Après un mot d'accueil de Christophe Valentin, de Frédéric Delamare, Maire de Serquigny, et de Patrice Perret, Directeur-adjoint du Cerdato, les jeunes footballeuses ont profité d'une période d'échange et d'une séance d'entraînement de rêve avec Clara. Ce moment privilégié restera gravé à tout jamais dans les têtes des jeunes joueuses qui ne sont pas prêtes de l'oublier.



➔ Clara Matéo, M. le Maire Frédéric Delamare et Christophe Valentin Président du FCSN lors d'un atelier d'entraînement



SÉANCE DU 1^{er} MARS 2023

Budget ville / Approbation du compte administratif 2022 et affectation du résultat

La réunion du Conseil Municipal du 1^{er} mars 2023 était consacrée à l'examen des comptes administratifs 2022. (voir page finances).

Le compte administratif de Serquigny 2022 :

Pour l'exercice 2022, il est dégagé un résultat positif de l'exercice de **177 192 €** sur un budget de **2 157 420 €** en fonctionnement et un résultat également positif de **51 356 €** sur un budget de **672 941 €** en investissement.

Ce résultat a été réalisé comme chaque année grâce à une gestion serrée de nos services et en décidant de repousser des investissements pourtant nécessaires à notre commune.

Les finances de la commune sont en bonne santé puisque l'endettement est modeste comme les années précédentes, ce qui permettra d'envisager d'autres investissements et projets pour l'avenir de la commune, tout en sollicitant un maximum de subventions auprès des administrations et différents organismes.

En investissement, en 2022, les principales dépenses ont été l'achat de matériel informatique et de nombreux travaux aux écoles, notamment la poursuite du changement de la clôture et des portails, le changement de la chaudière de la garderie des petits, des acquisitions de matériels et d'équipement pour le restaurant scolaire, des travaux électriques à la salle des fêtes et l'étude pour le projet de rénovation. Des travaux de Défense Incendie et de voirie.

Pour le gîte, nous avons un léger déficit de 5 256 € sur le compte d'exploitation pour un budget 34 639 €. Ce déficit, en 2022, est lié à la diminution de locations du gîte.

Pour le Pôle de services de santé, nous avons un léger déficit de 6 282 € sur le compte d'exploitation pour un budget 94 693 €.

FINANCES / SIEGE effacement rue des Tilleuls et rue de Provence

Le Syndicat Intercommunal d'Électricité et de gaz de l'Eure (SIEGE) envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière

Étant entendu que ces montants seront ajustés

sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention de participation financière.

Les crédits nécessaires aux dépenses engagées, ont été inscrits au Budget primitif ville 2023.

FINANCES / adoption du rapport de la CLECT relative à la construction d'un centre nautique

Le Président de la CLECT de l'Intercom Bernay Terres de Normandie (commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées), a notifié le Rapport 2023 adopté par la Commission lors de sa réunion du 18 janvier 2023.

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du CGI, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées est chargée d'évaluer les transferts de charges qui accompagnent ces transferts de compétences. Le Maire donne lecture du rapport, dans lequel la révision libre des attributions de compensation de la compétence supplémentaire d'intérêt communautaire pour la construction d'un nouveau centre aquatique structurant sur le territoire intercommunal est abordée.

Il est rappelé que deux scénarios ont été proposés à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT):

➔ L'un prudent avec un reste à charge déduction faite des subventions à hauteur de 37,70 % de l'assiette subventionnable d'un montant de 12 277 631 € HT et une participation par habitant (population DGF arrêtée en 2022) s'élevant à 13,28 € / habitant ;

➔ L'autre avec pour cible d'obtenir des subventions égales ou supérieures à 40% de l'assiette subventionnable avec un reste à charge déduction faite des subventions, d'un montant de 10 901 400 € HT et une participation par habitant (population DGF arrêtée en 2022) s'élevant à 11,80 € / habitant ;

La Commission locale des charges transférées (CLECT) réunie le 18 janvier 2023 a adopté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le rapport qu'elle a élaboré en retenant le scénario prudent soit : un reste à charge de l'investissement déduction faite des subventions d'un montant de 12 277 631 € HT et une participation par habitant (population DGF arrêtée en 2022) s'élevant à 13,28 € / habitant.

Ce rapport doit être soumis à l'approbation



➔ SÉANCE DU 1^{er} MARS 2023

de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres.

Il est proposé au Conseil d'approuver le rapport adopté par la CLECT le 18 janvier 2023 et joint en annexe de la présente délibération. Le Conseil Municipal, approuve le rapport de la CLECT du 18 janvier 2023 et autorise M. le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'accomplissement de la présente délibération.

FINANCES / Mon Logement 27 garantie d'emprunt pour les travaux de réhabilitation des HLM avenue Pierre Séward

Mon Logement 27 a débuté les travaux de réhabilitation des immeubles Abeilles et Bourdons (HLM avenue Pierre Séward) qui consiste en la réhabilitation de 32 logements et la création de 2 logements PMR.

Pour cette opération dont le coût prévisionnel est de 2 300 000 € TTC, Mon Logement 27 sollicite la commune afin d'accorder sa garantie d'emprunt des prêts suivants :

- ➔ 40 % de l'éco-prêt d'un montant de 467 554€ (garantie de 60 % du Département de l'Eure)
- ➔ 100 % du prêt PLAI d'un montant de 128 000€

Ces deux emprunts sont indispensables pour financer les travaux de réhabilitation des immeubles Abeilles et Bourdons qui ont



commencé le 28 décembre 2021.

Le Conseil Municipal, accorde sa garantie pour les deux prêts.

FINANCES / baux communaux 2023

Pour information, l'Indice de Référence des Loyers a subi une augmentation de **+3,50%** sur un an.

L'IRL correspond à la moyenne, sur les 12 derniers mois, de l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) hors tabac et

hors loyers.

M. le Maire rappelle que la Commune de Serquigny loue des bois communaux, quelques parcelles cadastrées, un logement et un garage. Le Conseil Municipal décide d'augmenter les loyers de ces baux communaux de 3.5 % pour l'année 2023.

URBA / engagement groupé au programme EUROPAN

Considérant que l'inscription de la candidature multi site des communes de l'IBTN, Brionne, Nassandres-sur-Risle, Serquigny et Fontaine l'Abbé à la 17^e édition du concours EUROPAN : *"ré-imaginer des architectures en prenant soin des milieux habités"*, s'inscrit pleinement dans la stratégie d'aménagement de son passé industriel, formalisée notamment dans son opération de revitalisation de territoire ;

Considérant que cette candidature ouvre une perspective innovante compte-tenu de ces espaces complexes ;

Considérant que ce concours ouvre la possibilité d'une démarche partenariale public/privé et de nouvelles initiatives ;

Considérant le courrier d'engagement en date du 27 février 2023, du propriétaire du site "Les Établissements MIHI" sis 2 rue de la Risle - Le Petit Nassandres, et représentés par M. Jean BAIER ;

Considérant que le programme Europan offre une visibilité pour notre territoire tout en ouvrant des perspectives de développement contribuant à son attractivité ;

Le Conseil Municipal autorise l'engagement groupé au programme EUROPAN avec la participation financière du propriétaire M. Jean BAIER pour le site des Établissements MIHI - Le Petit Nassandres et autorise M. le Maire à signer la charte des sites EUROPAN 17 "Villes vivantes II".

FINANCES / tarification relative aux animaux domestiques errants

M. le Maire rappelle qu'il est de sa compétence de récupérer les animaux errants sur la voie publique.

Aujourd'hui, force est de constater l'augmentation des signalisations des animaux domestiques errants sur le territoire de la commune.

Afin de sensibiliser les propriétaires à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires afin de garder leurs animaux domestiques dans leur propriété, M. le Maire propose de mettre en place la facturation des frais liés à

→ SÉANCE DU 1^{er} MARS 2023

la capture, l'identification, la mise en fourrière et le transport des animaux concernés.

Le Conseil Municipal, approuve la proposition de M. le Maire et instaure les tarifs suivants :

- forfait première prise en charge, identification et recherche du propriétaire 20€
- forfait récidive dans le mois de prise en charge, identification et recherche du propriétaire 150€
- mise au chenil communal pour une nuit 30€
- dépôt à la fourrière animale de l'IBTN 20€

Convention de servitude DECI CAQUOT

M. le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre des travaux de renforcement de la défense incendie, il est nécessaire de réhabiliter une mare rue du Village Maubuisson. Les travaux consistent en :



- la démolition de la clôture existante
- la création d'une clôture poteaux et 3 lisses en bois peinte en blanc
- le décapage et la création d'une plateforme pompiers en tout-venant
- le curage de la mare
- la mise en place de la signalisation

Il convient de mettre en place une convention de servitude.

Le Conseil Municipal, approuve la proposition de M. le Maire de mettre en place une

convention de servitude et mandate un notaire pour rédiger l'acte de servitude.

URBA / convention de servitude DECI DANNEELS

M. le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre des travaux de renforcement de la défense incendie, il est nécessaire d'implanter une citerne souple aérienne de 120 m³ rue du Village La Mare sur une parcelle appartenant à M. Philippe DANNEELS.

Les travaux consistent en :

- l'implantation d'une citerne souple aérienne de 120 m³
- la création d'une clôture

M. Philippe DANNEELS assurera le 1^{er} remplissage ainsi que le maintien du remplissage.

Il convient de mettre en place une convention de servitude.



Le Conseil Municipal, approuve la proposition de M. le Maire de mettre en place une convention de servitude avec M. Philippe DANNEELS et mandate Maître MICHEL-PORCHER, notaire à Bernay, pour rédiger l'acte de servitude.

SÉANCE DU 11 AVRIL 2023

Le Conseil Municipal était réuni le 11 avril 2023 pour voter les différents budgets de la commune (voir page finances de ce journal).

ADM GENERALE /

Adhésion Eure Normandie Numérique

Le Conseil Municipal, décide d'adhérer au

Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique - compétence "services et outils numériques",

adopte les statuts du Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique ;

Décide de se porter "structure publique pilote";



➔ SÉANCE DU 11 AVRIL 2023

S'engage à verser la participation au Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique telle que fixée par délibération du syndicat mixte à compter de 2025 ;

FINANCES / Remboursement des frais de personnel et assurance du BP Gîte et BP Pôle

Considérant qu'il convient de procéder au remboursement par le budget annexe Gîte d'Étape et par le Budget Pôle de Services, des dépenses réalisées sur le budget principal de la commune, notamment les primes d'assurance, ainsi que les charges de personnel nécessaires au bon fonctionnement du gîte et du pôle et ceci afin de refléter le coût réel de chaque service ;

Le Conseil Municipal approuve la proposition de M. le Maire relative au remboursement par le budget du gîte d'étape et du Pôle de services des primes d'assurance payées par le budget principal de la commune au titre de l'assurance multirisques ;

accepte le principe du remboursement des primes d'assurance multirisques, au prorata du risque couvert pour le Gîte d'étape et le Pôle de services ;

approuve la proposition de M. le Maire relative au remboursement par le budget du gîte d'étape et par le Pôle de services des frais exposés par le budget principal de la commune pour la mise à disposition du personnel communal pour la gestion de ces services (gestion administrative, comptabilité, accueil, entretien, etc...) ;

approuve et accepte le principe du remboursement des fournitures d'entretien d'un montant de 340,64 € (montant correspondant à 3 % des dépenses d'entretien de l'année 2022) par le budget du gîte d'étape.

FINANCES / SAEP extension réseau Petit Launay

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le SAEP envisage d'entreprendre des travaux d'extension du réseau d'eau potable au Petit Launay.

Conformément aux dispositions statutaires du SAEP, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière d'un montant de 4353,70 € HT.

Le Conseil municipal, autorise M. le Maire à signer la convention de participation financière et précise que les crédits nécessaires aux

dépenses engagées, liquidées et mandatées en vertu de la présente délibération ont été inscrits au Budget primitif VILLE 2023.

FINANCES / IBTN convention de travaux pour la continuité écologique

M. le Maire rappelle que l'Intercom Bernay Terres de Normandie s'est lancée dans l'élaboration du plan pluriannuel de restauration et d'entretien de la rivière Charentonne, ses affluents et des zones humides du bassin versant de la Charentonne. Un des principaux volets de ce plan est la mise en œuvre d'actions visant à restaurer la continuité écologique piscicole et sédimentaire.

La commune de SERQUIGNY est concernée par un ouvrage appartenant à la commune dans le parc public qui va être détruit. A cette fin, il convient de conventionner avec l'Intercom pour réaliser les travaux.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de travaux de restauration de la continuité écologique sur la rivière Charentonne à Serquigny.

FINANCES / SCIC Les Nouvelles Coordonnées achat de parts sociales

Considérant que l'Économie sociale et solidaire représente une part importante de l'économie locale et est porteuse d'emplois durables et non délocalisable et que le développement des sociétés coopératives d'intérêt collectif est un levier privilégié de mise en œuvre des politiques municipales ;

Le Conseil Municipal décide la prise de 25 parts sociales dans la SCIC-SAS "les nouvelles coordonnées" pour un montant de 250,00 €.





LES RENSEIGNEMENTS UTILES

MAIRIE

62 rue Max Carpentier
27470 SERQUIGNY

Tél. **02 32 44 10 15**

Email : mairie@serquigny.fr

Ouverte du lundi au vendredi :
9h à 12h / 13h30 à 17h30
Fermée le samedi et dimanche

ENVIRONNEMENT

Pour toutes informations concernant le ramassage des ordures ménagères et des déchets recyclables, nous vous invitons à contacter le Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Eure.

348 rue de la Semaille
27300 BERNAY

Tél. **02 32 43 14 75**

Site Internet : www.sdomode.fr

La collecte des ordures ménagères sur Serquigny se fait uniquement le vendredi matin et un vendredi sur 2 pour la collecte des déchets recyclables.

Ouverture de la déchetterie

Du 2 novembre au 31 mars :

lundi : Fermée

mardi : 9h à 12h / 14h à 17h

mercredi : 9h à 12h / 14h à 17h

jeudi : 14h à 17h

vendredi : 9h à 12h / 14h à 17h

samedi : 9h à 12h / 14h à 17h

Du 1^{er} avril au 31 octobre :

lundi : 14h à 18h

mardi : 9h à 12h / 14h - 18h

mercredi : 9h à 12h / 14h - 18h

jeudi : 14h à 18h

vendredi : 9h à 12h / 14h à 18h

samedi : 9h à 12h / 14h à 18h

SERVICES PUBLIC &

COMMUNAUX

ÉCOLE MATERNELLE

Louis Pergaud

Mme CRETOIS : **02 32 44 12 00**

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Louise Michel-Jean Jaurès

Mme DESPRES : **02 32 44 15 89**

GARDERIE PÉRISCOLAIRE

02 32 46 51 34

Ouverte de :

6h45 à 8h20 / 16h30 à 18h30

Cantine scolaire : 02 32 44 14 00

STGS (Service de l'eau) :

02 32 56 80 32

Urgence EDF GDF : 09 72 67 50 27

Urgence Gaz : 08 00 47 33 33

BUREAU DE POSTE : 02 27 19 30 74

Ouvert le mardi et le jeudi de 9h à 12h / 14h à 17h, mercredi et le vendredi de 9h à 12h

Fermé le lundi, samedi, dimanche

SNCF (RENSEIGNEMENTS) : 36 35

Gare de Serquigny :

Ouverte du lundi au vendredi de 5h40 à 18h, samedi de 7h35 à 18h25, dimanche et jours fériés

de 9h30 à 13h15 / 15h à 19h45

Ouverture des guichets :

Du lundi au vendredi de 6h30 à 12h30 / 13h à 18h50

Le samedi de 7h45 à 11h45 / 13h05 à 18h20

Le dimanche et jours fériés de 10h à 13h10 / 15h à 19h40

(sous réserve de modifications par la SNCF)

SANTÉ

MÉDECINE GÉNÉRALE

Dr BOURGEOIS : **02 32 44 10 05**

6 rue Max Carpentier

Maison médicale

Dr DESEINE : **02 32 25 59 39**

6 rue Max Carpentier

Maison médicale

Maison médicale

Maison médicale

INFIRMIÈRES

Mmes BACKX, LUCAS, MUTTI,

QUENTIN : **02 32 46 51 34**

6 rue Max Carpentier

Maison médicale

KINÉSITHÉRAPEUTES

M. WOJDYLO : **02 32 44 61 83**

15 rue de Normandie

Mme BALAGNY :

07 87 82 67 84 / 02 79 20 00 03

6 rue Max Carpentier

Maison médicale

DIÉTÉTICIENNE

Mme ANDRÉ : **06 87 01 28 87**

6 rue Max Carpentier

Maison médicale

PSYCHOLOGUE /

PSYCHOTHERAPEUTE

Mme JOUDOU : **06 99 89 23 85**

6 rue Max Carpentier

Maison médicale

TAXIS - AMBULANCES

SERQUIGNY : **02 32 44 10 69**

1 rue de Picardie

PHARMACIE

Mme MONTRON : **02 32 44 14 75**

1 rue Max Carpentier

Ouverte du lundi au vendredi de :

8h30 à 12h30 / 14h30 à 19h30

Le samedi : 8h30 à 12h30 / 14h à 18h

NUMÉROS D'URGENCE

PHARMACIE DE GARDE : 32 37

MÉDECIN DE GARDE : 116 117

POMPIERS 18

GENDARMERIE 17

SAMU 15

SAMU (avec tél. portable) 112

SAMU SOCIAL 115

Allo Enfance Maltraîtée 119

Droits des Femmes. 02 32 33 44 56

(Centre d'information)

LA MÉDIATHÈQUE

02 32 47 41 62

Ouvertures :

- **Périodes scolaires**

lundi : 15h à 18h

mardi : 15h à 18h

mercredi : 10h à 12h / 14h à 18h

jeudi : 15h à 18h

vendredi : 15h à 18h

samedi : 10h à 12h / 14h à 17h

- **Vacances scolaires**

lundi : 10h à 12h / 15h à 18h

mardi : 10h à 12h / 15h à 18h

mercredi : 10h à 12h / 14h à 18h

jeudi : 10h à 12h / 15h à 18h

vendredi : 10h à 12h / 15h à 18h

samedi : 10h à 12h / 14h à 17h

INTERCOM BERNAY

TERRES DE NORMANDIE

299 rue Haut des Granges

27300 BERNAY

Tél. **02 32 43 50 06**

Email : accueil@bernaynormandie.fr

CENTRE INTERCOMMUNAL

D'ACTION SOCIALE (CIAS)

41 rue Jules Prior

27170 BEAUMONT-LE-ROGER

Tél. **02 32 45 47 85**

PERMANENCE DU SECOURS

POPULAIRE

Au sous-sol de la mairie tous les samedis de 9h30 à 11h30 sauf au mois d'août.

LES RENDEZ-VOUS À NOTER



Serquigny (27)
13eme Risle Charentonne

Rando VTT et Pédestre

Dimanche 27 Aout

25 kms 3300+
39 kms 5000+
45 kms 6000+
56 kms 8000+

Engagement en ligne VTT et marche
<https://www.helloasso.com>
ou sur place Salle des fêtes de Serquigny
Inscriptions: VTT 6€ / - 14 ans 3€
Départ de 8h à 9h

Inscription Marche 3€
Parcours de 6/10/15 kms
Départ de 8h30 à 9h30

SERQUIGNY
Dimanche 10 Septembre 2023

FOIRE A TOUT

Sur le champ de foire
Organisée par le **COMITÉ DES FÊTES**
A partir de 6h00

3 € le mètre linéaire en extérieur
(Minimum 4 mètres avec une volture)
ouvert à tous, particuliers et professionnels

Restauration et Buvette réservées au Comité des Fêtes

INSCRIPTIONS et RÉSERVATIONS au 06 79 91 16 13

Art textile
Echecs
Art de la laine
Enluminure
Karaté
Football
Généalogie
Initiation Bien-Etre

L'association Loisirs et Culture de Serquigny vous invite au
Forum des Associations de Serquigny
SAMEDI 16 SEPTEMBRE 2023
Salle des fêtes de Serquigny
de 10h à 18h

Venez découvrir les activités, assister aux démonstrations et participer aux animations proposées tout au long de la journée par les clubs :

Yoga
Les rebels country
Chorale Muzaika
Gymnastique volontaire

10 kms de SERQUIGNY
DIMANCHE 15 OCTOBRE 2023

Organisée par la commune de Serquigny
12^{ème} étape du challenge Bitume 27

Renseignements: 063593 61 38 ou sur le site Normandie course à pied
RETROUVEZ LE RÈGLEMENT, LE PARCOURS ET LE BULLETIN D'INSCRIPTION SUR www.serquigny.fr

Pierres Immobilier Serquigny
ARKEMA
iropa
Sodubat
Ludic
cuisinella

Dimanche 29 octobre 2023

LOTO
Organisé par le Comité des Fêtes
à la salle des fêtes avenue Pierre Sémard

(ouverture des portes à 13h30)

- Un Bon d'Achat de 250€ Hypermarché Leclerc
- Un Blender chauffant
- Un Autocuiseur
- Un Bon pour deux repas au Restaurant (60€)
- Bons de 50€ Hypermarché Leclerc
- Une Tassimo Bosch
- une Friteuse Moulinex
- Bons de viande de 50€
- Paniers garnis et de nombreux autres Lots...

Buvette, gâteaux et crêpes sur place
Renseignements au 06 79 91 16 13

SERQUIGNY
Le Dimanche 5 Novembre 2023 de 9h00 à 18h00

MARCHÉ DE NOËL

A l'intérieur de la salle des fêtes avenue Pierre Sémard
Organisé par le Comité des Fêtes de Serquigny

Exposition et Vente de produits artisanaux
et de produits du terroir

Venez nombreux faire vos achats de Fêtes de fin d'année

